

LE MONDE  
**J U R I D I Q U E**

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 18, numéro 4

4<sup>s</sup>

«Canadian General Counsel of the Year»

# Me Claude Bergeron a joué un rôle historique



Me Claude Bergeron, nouveau premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), leader du processus de restructuration du marché des papiers commerciaux au Canada



**Au fil des ans, votre vie  
prendra des directions  
différentes.**

**Assurez-vous que votre assurance continuera de vous fournir toute la protection dont vous avez besoin à un coût abordable.**

Contrairement à plusieurs régimes d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) offre une couverture d'assurance **qui ne sera pas annulée si vous changez d'employeur ou quittez la profession juridique pour entreprendre une nouvelle carrière.** De plus, nos primes demeurent abordables, sans égard à tout changement qui pourrait survenir dans votre état de santé.

**Encore mieux, notre objectif de maintenir des coûts équivalant au seuil de rentabilité et notre pouvoir d'achat collectif vous permettent d'obtenir une excellente protection à un coût beaucoup moins élevé que celui d'autres polices d'assurance similaires.**

**Si vous êtes un membre de la profession juridique au Canada, le conjoint ou l'enfant d'un tel membre ou l'employé d'un cabinet juridique, veuillez tirer profit des avantages que nous offrons et acheter une protection d'assurance de l'AABC.** Pour en savoir plus sur notre protection, comparer nos taux ou trouver des réponses à toutes questions que vous pourriez avoir en matière d'assurance, il vous suffit de consulter notre site au [www.barinsurance.com](http://www.barinsurance.com). Vous pouvez également communiquer avec votre représentant des ventes autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873-2986.



**AABC**

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

**POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES**

Premier vice-président, Affaires juridiques et secrétariat à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) et leader du processus de restructuration du marché des papiers commerciaux au Canada  
«Canadian General Counsel of the Year»

# Me Claude Bergeron a assumé un rôle historique

Par André Gagnon

Ironie du sort, alors que le marché des papiers commerciaux (PCAA) au Canada dans lesquels la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) ainsi que de nombreuses autres grandes, moyennes et petites caisses de retraite avaient été invitées à investir des milliards de dollars et que simultanément s'effondraient les marchés boursiers et financiers de la planète, Me Claude Bergeron, s'appêtait à compléter un MBA international en finances et assurances ! Son cheminement personnel particulier l'avait amené sans qu'il s'en doute au cœur de la plus importante restructuration de ce marché qui venait de connaître en août 2007 une fin abrupte au Canada et ailleurs dans le monde.

Les cours avaient lieu par périodes intensives de deux semaines et autres moments choisis par deux universités hautement spécialisées (Vlerick Leuven (Belgique) et St-Gallen (Suisse) où étaient regroupés une trentaine d'étudiants recrutés à travers d'autres universités

*«a grande force de Claude est de savoir prendre du recul par rapport aux situations, de bien évaluer les options possibles et de faire évoluer les dossiers de façon méthodique et rigoureuse.»*

*«Il n'est pas seulement un avocat de très haut calibre, il est un stratège de première classe et est même devenu au cours des années un ingénieur financier remarquable» — M. Jean-Guy Talbot, président de Presima, filiale de la CDP*

dans le monde (Claude ayant été désigné par les HEC de Montréal). Les étudiants devaient se rendre assister aux cours tantôt à Gant, Shanghai, Zurich, Londres, New

Les avocats et employés de Davies applaudissent les réalisations et le leadership des gens performants qui font honneur à la profession d'avocat.

Nous félicitons M<sup>e</sup> Claude Bergeron pour son titre bien mérité de Conseiller juridique d'entreprise de l'année au Canada.

# PERFORMANTS

MONTRÉAL  
TORONTO  
NEW YORK  
PARIS

[www.dwpv.com](http://www.dwpv.com)

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.É.N.C.R.L. S.É.L.

Une ligne de pensée supérieure

DAVIES



Me Claude Bergeron, de la CDP, «Canadian General Counsel of the Year»

York et Montréal, a-t-il précisé au Monde Juridique, alors même que la crise des PCAA déferlait sur le marché canadien de ces produits dérivés sur fond de crise financière mondiale. «Je n'ai pas été le meilleur étudiant», de confier Claude Bergeron, au Financial Post, au début de juin. Toutefois, ayant le droit de suggérer le sujet de son mémoire de thèse, «j'ai beaucoup écrit sur cette crise» affirme-t-il. La situation financière défavorable a pu au moins lui servir. Il a enfin obtenu son parchemin qui lui fut remis lors d'un dîner dans un restaurant de Montréal où des étudiants d'un autre groupe que le sien s'étaient réunis pour une nouvelle session de ce MBA spécialisé en finance et assurance.

Engagé comme avocat au service juridique de la Caisse en 1988, il y a 21 ans, par l'ancien vice-président aux Affaires juridiques alors, Me Jean-Claude Scraire, Me Claude Bergeron, avait auparavant exercé sa profession au ministère du Revenu du Québec. Il a cheminé dans les arcanes financières de la Caisse, touchant aux grandes transactions comme Provigo, Steinberg même, Vidéotron et quelques autres transactions financières majeures au Québec et au Canada dans lesquelles s'était engagée la caisse des Québécois.

Lorsque survient le mois d'août 2007, le marché des PCAA pour les tiers est littéralement gelé au Canada et que l'industrie du crédit (bancaire, cartes de crédit, prêts hypothécaires) s'est complètement affaissée aux États-Unis, les principaux détenteurs de ces valeurs au Canada, qui n'ont rien à voir avec la crise des «sub-prime» aux USA, la Caisse de dépôt en tête avec d'autres grands investisseurs et des grandes banques étrangères

décident de parapher «l'Entente de Montréal» à la mi-août afin de tenter de restructurer le marché des PCAA de tiers. Les parties s'entendent ensuite sur un moratoire de 60 jours question de voir retomber la poussière dans un climat d'apocalypse historique financière. Puis c'est la débâcle, les marchés s'affaissent partout dans le monde. L'Entente de Montréal devient alors précaire et vacille sur ses bases.

Près de 80 réunions officiellement - sans compter les non officielles qui se sont déroulées entre celles-ci à Montréal ou Toronto surtout, dit Claude Bergeron, avaient été nécessaires pour y arriver auxquelles Me Claude Bergeron et les membres de son équipe du contentieux (Mes Sophie Lussier et Julie Tremblay en particulier) ont participé à Toronto. Ces réunions se tenaient avec le président Henri-Paul Rousseau (avant qu'il ne démissionne de la Caisse) à titre de représentant de la Caisse. Le regroupement d'investisseurs qui a conclu l'Entente de Montréal a confié la présidence de leur comité de restructuration à Me Purdy Crawford, du cabinet Osler de Toronto. C'est surtout avec lui que Claude Bergeron a beaucoup travaillé de même qu'avec les représentants des investisseurs et leurs cabinets d'avocats.

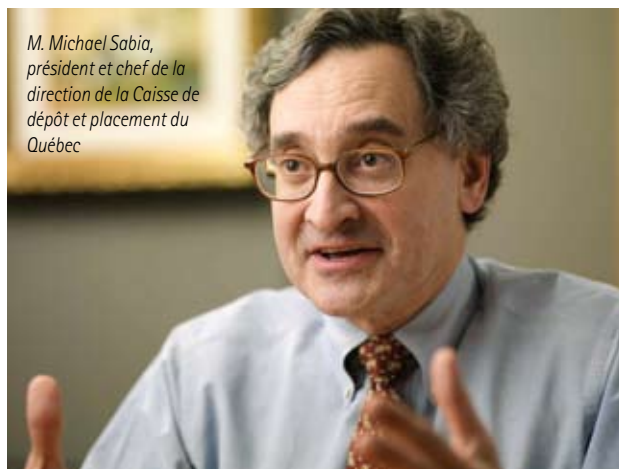
*«Claude was a very important participant in the Investors Committee which I chaired. Claude is a wise person with a broad perspective. He is a leader with strong legal skills. It was a pleasure to work with him.» – Me Purdy Crawford, du cabinet Osler de Toronto, président du Comité des Investisseurs selon l'Entente de Montréal.*

Un comité appelé «Pan-Canadian Investors Committee for Third-Party Structured Asset Backed Commercial Paper» est formé au début de septembre 2007 regroupant la majorité des parties qui concluent une entente de principe vers la fin de décembre 2007. Les recours légaux débutent devant la Cour supérieure de l'Ontario vers le milieu de mars 2008. Elle donne son aval à cette restructuration sous l'égide de la loi permettant les arrangements financiers. Divers litiges et des délais et appels nombreux s'ensuivent à travers ce processus long, difficile et ardu et surtout angoissant, se rappelle Claude Bergeron, avec son avocat, Me Jean-Pierre Colpron d'Ogilvy Renault de Montréal, et constamment au centre de ces tractations de dizaines de milliards, qui débouchent devant la Cour suprême du Canada finalement de concert avec des négociations intenses se déroulant simultanément malgré les litiges et menaces de recours. Il fallait trouver une so-

lution. Cette saga judiciaire doublée d'une saga financière d'une magnitude jamais inégalée allait connaître bientôt son dénouement...ou une fin abrupte au péril de pertes possibles partielles ou totales impliquant 32 milliards de dollars CAN pour l'ensemble des détenteurs ! Un peu plus de 12milliards pour la seule CDP. Du jamais vu !

La tension a atteint son paroxysme chez les avocats des parties et chez les parties elles-mêmes qui tentent à tout prix de trouver un terrain d'entente en luttant contre la montre et les caractères parfois vifs de certains représentants des parties. Claude Bergeron, lui, garde la tête froide même si les enjeux sont incroyablement élevés pour la Caisse, et le climat surchauffé, survolté.

Claude Bergeron, «un petit gars duPlateau», est reconnu pour être calme dans les pires situations, dans la tourmente. Les avocats des parties ont pu le constater. Me Purdy Crawford, le président du «Committee», un avocat d'Osler à Toronto, vétéran des négociations serrées, affirme que Claude Bergeron est un être «raisonnable», intelligent, qui possède un bagage juridique approfondi et est un leader qui a joué un rôle déterminant dans cette restructuration.



M. Michael Sabia,  
président et chef de la  
direction de la Caisse de  
dépôt et placement du  
Québec

*«Je tiens à exprimer toutes mes félicitations à Claude Bergeron pour l'obtention de ce prix prestigieux. M. Bergeron a relevé des défis de très haut niveau et d'une grande complexité. Cet honneur, pleinement mérité, est d'autant plus significatif qu'il lui a été décerné par ses pairs de la communauté juridique au Canada», a déclaré Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec*

On a pu constater aussi son calme lors de sa présentation et les réponses affables, mesurées, livrées aux députés devant la commission parlementaire des finances du Québec, en mai 2009, portant sur les problèmes et les défis posés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il a rendu hommage publiquement à son ex-

# C'est tout à votre honneur

Félicitations à Me Claude Bergeron, récipiendaire du prix  
Chef des affaires juridiques de l'année au Canada.

Droit des affaires | Litiges | Propriété intellectuelle | Droit de l'emploi et du travail  
MONTRÉAL | OTTAWA | QUÉBEC | TORONTO | LONDRES  
OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l. | LLP | ogilvyrenault.com

OGILVY  
RENAULT

président, Henri-Paul Rousseau, avec qui il a travaillé intimement à la négociation de l'Entente de Montréal et à la ministre des Finances Monique Jérôme-Forget, en bon diplomate qu'il est.

Claude Bergeron a précisé lors d'une interview exclusive avec Le Monde Juridique que M. Henri-Paul Rousseau avait continué à participer pendant un certain temps aux sessions du comité Crawford après sa démission de la présidence de la Caisse. A tout seigneur tout honneur.

Nommé récemment premier vice-président, Affaires juridiques et secrétariat et membre du comité de direction de la CDP, Me Bergeron a traversé plusieurs régimes à la Caisse après avoir commencé sous la présidence de Jean Campeau, attiré dans le giron de la CDP par le vice-président d'alors aux affaires juridiques, Jean-Claude Scraire dont Me Bergeron remplit aujourd'hui la fonction.

Il a gravi un à un les échelons. Cependant, Il a mis aussi la main à la pâte ne se contentant pas d'être le juriste qui reste assis à sa table de travail pour formuler les opinions juridiques qu'on lui demande à lui et à ses adjointes et adjoints. Dès que la Caisse ou l'une de ses filiales faisait une offre d'acquisition d'une société, voulait faire un placement immobilier ou autre transaction d'envergure à l'étranger (Europe de l'Est, Angleterre, Etats-Unis, Asie, etc.) dans un délai ne dépassant pas dix jours très souvent, une fois l'offre faite, il se mettait en marche avec des avocats de son groupe pour se rendre participer sur place au «due diligence» (vérification diligente), recruter des avocats locaux pour compléter la transaction dans le cadre du droit en vigueur dans le pays.

Cet exercice est formateur et sert à forger un esprit juridique pratique où la solution du problème juridique doit être rapidement trouvée pour éviter que la transaction ne soit pas complétée, à l'avantage de la Caisse et de ses partenaires dans la grande majorité des cas.

Cette préparation l'a aidé à mieux saisir la complexité du processus de restructuration du marché des PCAA au Canada qui touchait plus de 60 parties, selon le Financial Post. Sans compter que c'était la première fois que l'on utilisait la loi sur les arrangements financiers pour restructurer un groupe de sociétés d'affaires disparates, qui n'avaient aucun lien entre elles et le comité mis



*«I led the legal team at Goodmans LLP as counsel to the Pan Canadian Investors Committee chaired by Purdy Crawford. From that vantage point I had the opportunity to work very closely with Claude Bergeron throughout the restructuring process.*

*I attended with Mr Crawford his first meeting on this matter on the day after Labour Day, 2007, before he had even decided to chair the then-forming Investors Committee. It was at that meeting that I met Claude for the first time. It was the first of hundreds of meetings and teleconferences that I had with Claude, culminating in the successful completion of the ABCP market restructuring 17 months later. Claude's contribution was an instrumental component in the resolution we were able to reach.*

*Throughout the entire period of our involvement on this matter, Claude was a pleasure to deal with. A true gentleman and a consummate professional – a "great lawyer" and a "great guy". He was fiercely committed to the success of the monumental task of restructuring (and thereby rescuing) a \$33 Billion securities market during the worst economic and financial environment since the Great Depression, and was keenly aware of the broad public implications that were at play. While he never lost sight of the "big picture", he always kept the best interests of La Caisse at the forefront of his interventions.*

*The importance of the contribution of La Caisse to the restructuring cannot be overstated. Given the relative size of its holdings in the affected paper, there literally could not have been a restructuring without its support. Among the many challenges faced by the Crawford Committee in this regard was the fact that there were 3 different Chief Executives at La Caisse during the Committee's tenure. The one constant senior presence from that institution was Claude, and his was a positive and constructive leadership voice from start to finish.*

*The ABCP restructuring was by a considerable measure the most complex, stressful and difficult mandate of my 33 years at the Bar. I can assure you that it could not have come to a successful conclusion without the determination, creativity and hard work of many dedicated and talented individuals, and I count Claude Bergeron in the very first rank of the most dedicated and talented.*

*I was one of the members of the Advisory Board of the Canadian General Counsel Awards, the group that recently selected Claude as our "General Counsel of the Year". That selection was a "no brainer" for me, despite numerous other deserving candidates.»*  
– Me Stephen Halperin du cabinet Goodmans de Toronto

sur pied dans le cadre de l'Entente de Montréal et que les avocats qui l'ont représenté ont réussi à convaincre la Cour du bien-fondé de cette transaction qu'elle a ensuite approuvée aux fins d'obtenir les main-levées requises de leur part.

Le stress inévitable de tout ce processus a été difficile, a affirmé Claude Bergeron au journaliste du Financial Post, Jim Middlemiss, après avoir décroché le titre de



# Félicitations

Toutes nos félicitations à **M<sup>e</sup> Claude Bergeron**, nommé « conseiller juridique de l'année » lors de l'événement *Canadian General Counsel Awards*.

**STIKEMAN ELLIOTT**

[www.stikeman.com](http://www.stikeman.com)

STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l. | MONTRÉAL TORONTO OTTAWA CALGARY VANCOUVER NEW YORK LONDRES SYDNEY

**Volume 18, numéro 4**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec)  
H1L 4Y5  
(514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)

Internet : [www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/](http://www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/)

**Rédacteur en chef**

*André Gagnon, B. A., LL. L.*

**Adjointe à la rédaction**

*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**

*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**

642, rue Pierre-Tétrault  
Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**

*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**

*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**

*Image-innée*

**Photographie**

*Alain Michon*  
*Photos Pro-Multi+ inc.*

Le Monde Juridique est publié par  
Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur: André Gagnon**

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie  
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

**COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.**

*La reproduction totale ou partielle des articles est  
formellement interdite sous peine de poursuite.*

**Me Claude Bergeron a assumé un rôle historique**

*Par André Gagnon* ..... 3

**Canadian General Counsel of the Year**

..... 13

**Caisse lawyer is General Counsel of the Year**

..... 14

**Plan de restructuration PCAA**

..... 16

**Un document historique de premier plan  
sur une grande institution financière à un moment sombre  
mais passager de son existence**

*Par André Gagnon* ..... 17

**Me Chantal Perreault reçoit le Prix Jules-Deschènes**

..... 19

**La classe de 69 de la fac de droit de l'Université de Montréal  
40 ans plus tard, toujours aussi enthousiaste !**

*Par André Gagnon* ..... 22

**L'honorable Joseph Nuss a laissé son empreinte personnelle  
sur la Cour d'appel du Québec et la réforme judiciaire pénale  
en Lituanie**

*Par André Gagnon* ..... 24

**Le projet de loi antipourriels soulève des inquiétudes**

*Par Barry B. Sookman, Charles S. Morgan et Matthew D. Peters* ..... 26

**Le Barreau du Québec décerne ses distinctions honorifiques**

..... 28

**David McAusland se joindra à McCarthy Tétrault**

..... 30

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...  
à la fine pointe de la technologie  
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour  
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.  
(Aucun logiciel nécessaire)

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888**  
**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenofac@stenographe.com](http://www.stenofac@stenographe.com)**



«Canadian General Counsel of the Year» de façon inattendue et à sa grande surprise, lors d'un dîner black-tie à Toronto, a-t-il signalé au magazine.

Il a rendu hommage à Me Purdy Crawford, à la firme d'avocats Goodmans et aux avocats qui ont occupé dans ce processus historique de même qu'aux consultants et conseillers financiers JP Morgan. Il a particulièrement louangé Me Purdy Crawford du cabinet Osler qui a joué un rôle prépondérant en maintenant ce groupe

## BLG au cœur de la restructuration du PCAA



La Cour Supérieure de l'Ontario a approuvé une ordonnance d'implantation du plan d'arrangement relatif à la restructuration du papier commercial non-bancaire adossé à des actifs (« PCAA ») d'une valeur de plus de 33 milliards de dollars.

Marc Duchesne, du bureau de Montréal de Borden Ladner Gervais était au cœur de la restructuration, travaillant de concert avec une équipe multidisciplinaire composée d'une douzaine d'avocats de ses bureaux de Montréal et de Toronto, et en collaboration avec plusieurs autres grands cabinets juridiques impliqués également dans cette restructuration historique.

En effet, bien que les procédures judiciaires aient été entreprises à Toronto, c'est le bureau Montréalais de BLG qui a assuré le leadership de ce dossier depuis son commencement en octobre 2007, à titre de représentant de Ernst & Young Inc., le contrôleur nommé par la Cour Supérieure de l'Ontario afin de superviser le processus de restructuration.

### Un dossier sans pareil

Après plus d'un an, la restructuration est maintenant entrée en phase de clôture, une étape qui a nécessité la signature de plus de 3500 documents! On imagine la logistique qui a été déployée pour cette séance de signature; un vaste local occupant plus de la moitié d'un étage d'un édifice du centre-ville de Toronto a été loué afin d'ériger un véritable champ de dossiers et d'accueillir les signataires.

Au-delà de la logistique, les implications juridiques reliées à ce qui représente la plus importante restructuration jamais survenue au Canada ont représenté un défi de taille pour les avocats impliqués.

Marc Duchesne, associé et coordonnateur régional, Services financiers, au bureau de Montréal de Borden Ladner Gervais s.r.l., s.e.n.c.r.l., commentait d'ailleurs ainsi; « les dossiers de restructuration requièrent une capacité à s'adapter aux événements et une bonne dose d'imagination afin de trouver des solutions pratiques à des problèmes souvent jamais abordés auparavant, cela est particulièrement vrai dans un dossier d'une telle ampleur, qui a évolué dans plusieurs directions au fil des derniers mois. »



Me Jean-Marc Colpron,  
d'Ogilvy Renault

*«Le travail de Claude dans le dossier du PCAA a été inouï. Il a fait partie de toutes les discussions et négociations importantes et ce dès le début de la crise, même au niveau de l'élaboration de ce que les gens ont appelé l'Entente de Montréal, laquelle contenait déjà le "germe" des principes qui ont conduit à la restructuration du marché du PCAA.*

*Il a non seulement joué un rôle de conseiller juridique mais surtout celui d'un conseiller stratégique de premier plan auprès de la haute direction de la Caisse en plus d'être le principal intervenant et représentant de la Caisse auprès du comité des investisseurs présidé par Purdy Crawford et des autres intervenants dans le dossier.*

*Son acuité intellectuelle, son esprit de synthèse et de décision, sa connaissance du milieu financier combinés à son expérience tout à fait unique cumulée pendant plus de vingt années à la Caisse lui ont permis, dans le cadre de la crise du PCAA que nous avons vécue, de cerner rapidement et d'évaluer les enjeux stratégiques à la fois financiers, commerciaux et juridiques, de les pondérer les uns par rapport aux autres et de participer de façon active à l'élaboration des solutions qui ont été mises en place. Le prix de conseiller juridique de l'année qui lui a été décerné récemment à Toronto en raison de son implication dans le dossier du papier commercial est très certainement la reconnaissance de ces qualités par toute la communauté juridique canadienne.*

*Je me dois aussi de souligner l'appui indéfectible des membres du contentieux de la Caisse qui l'ont assisté dans ce dossier.» — Me Jean-Pierre Colpron, d'Ogilvy Renault, conseiller juridique de la CDP durant la négociation du processus de restructuration du marché des PCAA*

intact qui a connu ses hauts et ses bas tout au long du processus de négociation avec les banques étrangères (qui ne voulaient pas de cette entente).»

### Le Plan Bergeron

L'on crédite Claude Bergeron pour avoir élaboré, développé et organisé le «plan de restructuration lequel devait combiner tous les instruments financiers à l'intérieur de deux véhicules lesquels seraient utilisés dans la restructuration proprement dite connues sous le vocable de MAV-1 et MAV-2.

Claude Bergeron a bien rempli le mandat que lui avait d'abord confié son président lors du début du processus de restructuration, Henri-Paul Rousseau. Depuis le départ de M. Rousseau, deux autres présidents ont quitté la barre de la CDP laissant pratiquement seul avec ses adjoints Claude Bergeron assisté de Me Jean-Pierre Colpron, avocat d'affaires associé d'Ogilvy Renault pour continuer l'historique négociation.

Ces 18 mois de négociation à travers lesquels il sacrifiait son temps libre à compléter ses travaux pratiques



« Claude Bergeron est d'abord un excellent avocat dont l'expérience est parmi les plus étendues au Canada dans tous les secteurs transactionnels. Peu d'avocats ont participé à un nombre aussi grand de transactions parmi les plus complexes et les plus sophistiquées au cours des vingt dernières années. De plus, ce qui impressionne chez Claude est son jugement impeccable des questions juridiques et d'affaires ainsi que des

personnes et des situations, qui lui permet d'identifier l'essentiel, d'aller directement au point et d'apporter des solutions optimales qu'il est en mesure de négocier et de mettre en application. Excellent négociateur respecté de ses pairs et des parties aux transactions de la Caisse, sa crédibilité et son intégrité lui permettent d'établir des relations productives avec tous les intervenants et de rapprocher les parties. Claude a une capacité de travail légendaire et demeure toujours grandement alerte en toute situation. » – Me Marc Huot de Stikeman Elliott

et ses cours pour obtenir quoi qu'il advienne ce MBA international en finance et assurance, ont eu un effet marqué sur sa vie dit-il. Et sa famille composée de deux couples de jumeaux et d'un autre enfant, quoi qu'ils soient maintenant plus âgés, précise-t-il, l'a vu passer en coup de vent plus souvent qu'autrement.

Conscientieux, travailleur acharné, suspendu constamment à son Blackberry qui lui sert de bureau durant ses très nombreux et fréquents déplacements à travers la planète, lui permet d'être en liaison 24 heures par jour et sept jours par semaine avec son travail, ses relations d'affaires et son personnel professionnel hautement compétent qui le seconde et opère comme une machine fort bien huilée, cet avocat formé au creuset de la Caisse de dépôt et placement du Québec vient de démontrer à la face du monde que cette institution que préside maintenant M. Michael Sabia contre vents et marées s'est forgée une réputation enviable dans le monde des caisses de retraite au Canada et à l'étranger dans un contexte plus que difficile, décriée sur la place publique, en pleine controverse. Ce qui démontre hors du commun que la CDP a, pour utiliser une expression bien québécoise, « la couenne dure » !

La Caisse a mené en toute indépendance, depuis le fond du cratère, jusqu'à un certain point, son rôle d'institution financière de haut niveau, de banquier d'affaires, de participante à des conglomérats, des transactions financières et immobilières de très haut

## WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

**D**epuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent la communauté juridique en lui fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Différends matrimoniaux
- Réclamations d'assurance
- Conventions entre actionnaires
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Fiscalité
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Oppression des actionnaires
- Réorganisations d'entreprises

Contactez, en toute confidentialité :

**Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, CFE, Arb.C.**

**Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE**

**Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA**

**Jean-Philippe Langevin, CA, CFA**

Édifice de la Banque Royale du Canada  
1, Place Ville-Marie, 34<sup>e</sup> étage  
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : [www.wiseblackman.com](http://www.wiseblackman.com)

«Lorsqu'on pense à la crème de la crème des conseillers juridiques à Montréal, le nom de Claude Bergeron est un de ceux qui viennent immédiatement en tête» déclare Pierre-André Themens, associé directeur aux bureaux de Montréal de Davies Ward Phillips & Vineberg.

«D'une intelligence perturbante, pragmatique, efficace, il a été au fil du temps l'un des architectes principaux d'un grand nombre de dossiers d'envergure. Son rôle clé dans la restructuration des marchés des PCAA, que peu auraient pu mener avec autant de brio, en est l'illustration la plus récente. Mais Claude est depuis longtemps au cœur de ce qui se passe, et sa discrétion fait en sorte qu'on a tendance à oublier son rôle majeur dans d'autres dossiers importants, y compris la saga judiciaire qui a mené à l'acquisition de Vidéotron par la Caisse et Québecor.» rajoute Me Themens. «En plus de ses talents de juriste, Claude est un grand diplomate. Il est un très bon gestionnaire et il a toujours su s'attirer la confiance des gens avec qui il a travaillé.» «Sur un plan personnel, j'ai le plaisir de connaître Claude depuis plusieurs années. C'est un homme de famille et doué d'un sens de l'humour à toute épreuve!» conclut Me Themens.



Me Pierre-André Themens  
de Davies Ward Phillips  
& Vineberg

niveau, son rôle de restructuration d'un marché où elle a risqué d'y perdre des plumes.

Néanmoins, en prenant le leadership de cette opération historique de restructuration du marché des papiers commerciaux de tiers au Canada qui représentait environ 35 milliards CAN, gageons, espérons que ses pertes en dernière analyse ne seront que passagères. Et cette mauvaise expérience lui servira à éviter à l'avenir de faire des choses ou d'envisager des investissements sans avoir mûri à point sa stratégie.

Dans sa déclaration liminaire lors de sa comparution devant les parlementaires membres de la Commission des finances du Québec, Claude Bergeron a formulé un message pour l'avenir dans ses conclusions qu'il vaut la peine de retenir.

*La Caisse a entrepris la révision de ses pratiques.*

*Elle exige maintenant des notations de crédit émises par deux agences de notation financière.*

*La Caisse a entrepris d'ajuster ses pratiques de gestion du risque pour tenir compte de l'évolution des marchés.*

Ces recommandations ont été élaborées à la suite de discussions sans doute musclées par le personnel spécialisé de la CDP. Des débats ont trait à l'intérieur comme à

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

Confection  
**DE LAVOY**  
depuis 1980



#### Service personnalisé

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre



DEPUIS 1850

## GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

### POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES  
ENVELOPPES  
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS  
ANNONCES  
COUVERTURES, ETC.

### SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS  
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS  
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS  
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9  
FAX (514) 937-9316  
**TÉL. (514) 937-7744**  
adamsoe@adamsengraving.com

**MONTRÉAL & TORONTO**  
1-888-232-6729



*Me Claude Bergeron recevant son parchemin de MBA spécialisé en finances et assurances internationales, lors d'un repas entre collègues dans un restaurant de Montréal au début de juin 2009.*

l'extérieur de la Caisse. Cela dénote une grande vitalité au moment où une partie du personnel cadre commence à céder sa place à la relève. Ainsi, Me Suzanne Masson, première vice-présidente, affaires institutionnelles, a-t-elle annoncé qu'elle prenait sa retraite récemment. Elle a été précédée il y a un peu plus de deux ans de Me Sylvie Drouin, de CADIM, la filiale immobilière de la CDP.

Ces avocates et avocats ont laissé leur marque, leur empreinte sur la Caisse comme Me Bergeron qui les a côtoyées. Les connaissances juridiques, la mémoire du droit de la CDP, doit être préservée. On en voit l'importance avec le rôle que Me Claude Bergeron a joué dans l'affaire de la restructuration du marché des PCAA au Canada.

*«Lorsque quelqu'un est atteint par le succès ou la reconnaissance publique, chacun cherche le lien avec le porteur du succès. C'est mon cousin ou bien l'amie de la soeur de mon cousin. Dans notre cas.... j'étais responsable des services juridiques à la Caisse de dépôt quand je l'ai recruté il y a plus de 20 ans. Et il vient d'être nommé premier vice-président affaires juridiques, le poste que j'occupais alors. Avocat dans la jeune trentaine, Claude Bergeron provenait alors du contentieux du ministère du revenu du gouvernement du Québec. Il faisait preuve d'une grande rigueur d'analyse, d'un excellent jugement tant juridique que d'affaires, il démontrait de la patience et de la créativité. Pour l'avoir vu dans divers dossiers depuis lors et jusqu'à récemment, on se rejouit de voir à quel point ces qualités se sont avérées et affirmées avec les années. C'est ce dont témoigne la reconnaissance de ses confrères et consœurs.»*  
– Me Jean-Claude Scraire, ancien président de la CDP

Peut-être devrait-on songer (le voisin Léger Robic pourrait être utilisé à cette fin) à préserver les «droits d'auteur des droits de la Caisse» comme on le fait lors de la vente d'une entreprise en achetant aussi marques de commerce et droit d'auteur de celle-ci ? C'est beaucoup plus qu'une simple valeur mobilière ! C'est carrément l'histoire du droit qui se déroule sous nos yeux.

# Canadian General Counsel of the Year



Me Claude Bergeron

## ACCOMPLISHMENTS/TRANSACTIONS:

In mid-August, 2007 the market for third party ABCP seized up. The Caisse called an emergency meeting in Montreal among large Quebec based investors and banks (“Asset Providers”) who entered into credit default swap transactions with third party ABCP conduits. Claude was an integral participant in those mid-August meetings and was one of the important players of what became known as the “Montreal Accord”. The Accord achieved a standstill among participants in the Canadian third party ABCP market. Through numerous extensions, this standstill lasted for 17 months until a restructuring was completed in January, 2009.

After the Montreal Accord was signed, Purdy Crawford was appointed to chair a committee of ABCP investors from across the country representing a broad range of organizations, which became known as the Pan-Canadian Investors Committee for Third-Party Structured Asset-Backed Commercial Paper (the “Committee”). He was an active participant on the Committee and in the development of the restructuring plan (the “Plan”) that was ultimately submitted in court proceedings under the *Companies’ Creditors Arrangement Act* (CCAA). He was particularly instrumental in developing one of the structural features of the Plan that allowed it to happen; namely, the creation of two separate vehicles through which the restructuring would occur: Master Asset Vehicle 1, where the investors would self fund the required margin funding facility, and Master Asset Vehicle 2, where the investors would rely on third parties to provide the necessary margin funding facilities. Five major institutional investors, including the Caisse, participated in Master Asset Vehicle 1 enabling these five investors to provide margin funding facilities to back their own investments without subsidizing any other investors. The utility of this concept was not immediately apparent to the other Committee members or its financial advisor, J.P. Morgan; however, largely through Claude’s persistence the Committee and its advisors came to realize that this was not merely a useful structure but it was critical in order for the restructuring to work.

In the summer of 2008, Henri-Paul Rousseau, the CEO of the Caisse at the time that the Montreal Accord was negotiated, left the Caisse. He was replaced by an interim CEO, Richard Guay, but in November 2008, Mr. Guay had to take a leave of absence for health reasons. Throughout this very turbulent time at the Caisse, he provided the important continuity and stability that was necessary in order for the Plan to succeed. During this time Claude far surpassed the traditional role of a general counsel and became the true project leader for what was possibly the most important project in the Caisse’s history.

In November, 2008, just as all parties were preparing to close the restructuring Plan, credit spreads widened to the point where the transaction no longer looked viable to the Committee members. Among the investors, he, on behalf of the Caisse, took the lead in negotiations with the various Asset Providers involved. It became apparent that in order for the Plan to proceed, government support would be necessary. Once again, he played a pivotal role in arranging the Senior Funding Facility in which the federal government, the governments of Ontario, Quebec and Alberta and the Caisse participated. As a result of the introduction of the Senior Funding Facility into the Plan, the investors including the Caisse achieved a much better deal than would have been possible without it.

The Plan has now been implemented and ABCP investors have received their replacement notes under the Plan.

This was an entirely unique transaction, which was successfully implemented in the midst of a huge financial crisis and which resulted in the unfreezing of the \$32 billion third party ABCP market. Although the work of many, it was a particularly defining deal for Claude Bergeron and the Caisse.

# Caisse lawyer is General Counsel of the Year

article paru le premier juin 2009 reproduit du Financial Post signé Jim Middlemiss



**I**t's one thing for a general counsel to tackle an MBA while on the job. It's quite another to do it while you are involved in the biggest restructuring ever to hit the Canadian courts -- the revamp of the \$32-billion non-bank asset-backed commercial paper market.

That's where Claude Bergeron, senior vice-president and general counsel of Caisse de depot et placement du Quebec found himself over the past year.

In between jetting around to such cities as Shanghai, Zurich, Brussels, London and New York, China in pursuit of an international MBA in financial services and insurance from the Vlerick Leuven (Belgium) and St-Gallen (Switzerland) universities, Mr. Bergeron was Caisse's point man in the restructuring, which consumed 18 months of his life, including most of 2008.

"I was not the best student," he concedes. Oddly, though, the blow-up of the ABCP market in Aug. 2007, which froze on fears of the U. S. subprime mortgage meltdown, proved to be positive in his pursuit of that degree. "You can choose your topic," he says of his thesis. "I wrote a lot on this crisis."

Why not? He had a front-row seat on the ABCP roller coaster. When the market froze in 2007, Mr. Bergeron, who manages a "small team" of 10 lawyers, was part of the group of investors and financial institutions that struck the Montreal Accord, the standstill agreement that put the wheels in motion for restructuring more than 21 trusts at the centre of the ABCP market.

Only one country has done anything similar, and that involved restructuring a single trust.

ABCP was a critical issue for the Caisse, the giant Quebec public pension plan, which at the time had more than \$120-billion in assets, almost \$13-billion of which was tied up in frozen ABCP.

"It was a large responsibility," he says of the task handed him by then CEO Henri-Paul Rousseau.

"It was a heavy burden on the Caisse." Little did he know

—  
M<sup>e</sup> Luc Carbonneau

—  
AVOCAT  
—

1200, boul. Chomedey  
Bureau 725  
Laval (Québec)  
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050  
Télécopieur : (450) 973-1006  
Cellulaire : (514) 592-2965

that over the course of the next two years, he would go through three CEOs, a Supreme Court of Canada leave application and a whole bunch of hurdles as oscillating credit markets kept kicking out the foundations of the restructuring. "There were some ups and downs along the way," he says.

That included last November, when a deal was finally within grasp and the markets swooned and credit spreads blew apart, putting the deal in jeopardy.

Mr. Bergeron, who practised law at the Quebec Ministry of Justice prior to joining the Caisse in 1988, played a pivotal role in negotiating a funding backstop agreement with federal and provincial governments that saved the restructuring.

He was also instrumental in developing the underlying restructuring plan, which was to combine all the notes into two different vehicles that would be used in the restructuring, known as master asset vehicles one and two.

The deal was also notable for its complexity and the fact that it involved more than 60 parties. There were also a number of legal challenges. It was the first time the Companies Creditors Arrangement Act was used to restructure group of unrelated businesses and the

committee struck to oversee the restructuring persuaded the court to grant encompassing third-party legal releases.

Mr. Bergeron saved most of his praise for the lawyers and consultants that helped in the restructuring, including the law firm Goodmans, financial advisor JPMorgan and lawyer Purdy Crawford, who chaired the restructuring committee. He said Mr. Crawford played a "very large role in keeping this group intact with a lot of up and down in the ne-

gotiation process with the [counter-party banks]."

Mr. Bergeron, who is married and has children, said between the restructuring and his MBA, it made for tough year. "It's been very hard on my health. I probably pushed too much." But he doesn't regret being part of a historical transaction. His advice for other counsel who might finds themselves in the eye of a legal storm is simple. "Be imaginative Push your instinct to the maximum and [hope to] be lucky."



**LEVEZ LE VOILE...**

...dans le cadre d'enquêtes financières et d'assistance en cas de litige.  
[Quand l'expertise compte]

[www.navigantconsulting.com](http://www.navigantconsulting.com)  
[www.leclerc-ejc.com](http://www.leclerc-ejc.com)

580, Grande-Allée Est, bureau #360  
Québec, Québec G1R 2K2  
Tel. : 418.780.5874

555, boul. René-Lévesque Ouest, bureau #550  
Montréal, Québec H2Z 1B1  
Tel : 514.798.5874

**LECLERC JURICOMPTABLES**  
Une société du groupe Navigant Consulting

**NAVIGANT**  
CONSULTING

©2007 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés. « Navigant » est une marque de commerce de Navigant International, Inc. Navigant Consulting, Inc. (NCI) n'est ni affiliée, ni associée, ni reliée de quelque façon que ce soit à Navigant International, Inc. et l'utilisation « Navigant » par NCI est faite sous licence auprès de Navigant International, Inc.

# Plan de restructuration PCAA

Communiqué émis par la CDP en 2007 expliquant le complexe processus de la restructuration du marché canadien des PCAA

## DÉFINITION

L'entente de principe concernant la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers, annoncée par le Comité pancanadien des investisseurs (comité Crawford), vise à permettre à un très grand nombre d'investisseurs de récupérer, à terme, l'essentiel, sinon la totalité de leurs investissements.

Elle permet d'éviter une liquidation forcée qui aurait entraîné des pertes substantielles pour tous les porteurs de PCAA. Un tel effondrement du marché des PCAA aurait secoué de manière sérieuse l'ensemble des marchés financiers canadiens.

Cette entente touche 20 fiducies totalisant 33 milliards de dollars. Elle répond aux enjeux fondamentaux qui ont grevé les PCAA et permet aux porteurs de billets de récupérer la valeur de leurs investissements à long terme et d'en réduire substantiellement les risques.

En effet, la solution proposée résout la plupart des problèmes de liquidité qui ont touché les PCAA.

## DESCRIPTION DE LA RESTRUCTURATION

Selon l'entente, tous les PCAA en circulation sont échangés pour des billets à plus long terme dont l'échéance correspond aux actifs sous-jacents afin de garantir le respect des obligations souscrites à l'origine pas les fiducies regroupées. Il ne sera donc plus nécessaire de renouveler les PCAA, éliminant ainsi les besoins de refinancement à court terme. Dans la presque totalité des cas, les actifs sous-jacents sont de haute qualité.

Pour faciliter la restructuration, les 20 fiducies seront regroupées en trois catégories en fonction du type d'actifs sous-jacents de chacune des fiducies. Fiducies traditionnelles (environ 3 G\$)

Les fiducies contenant exclusivement des actifs traditionnels titrisés de divers types de prêts (par exemple, des débiteurs de carte de crédit et des prêts-auto) seront restructurées sur une base individuelle. Les porteurs de ces billets recevront des billets à taux variable portant des échéances correspondant aux échéances des actifs des fiducies. Fiducies liées aux hypothèques résidentielles à risque des États-Unis (environ 3 G\$)

Un nombre limité de fiducies détiennent des actifs qualifiés « d'actifs inadmissibles » principalement en raison de leur exposition aux hypothèques résidentielles à risque des États-Unis. Ces actifs seront restructurés sur une base de série par série, chaque série conservant ses propres actifs. Fiducies avec effet de levier (environ 26 G\$)

Les fiducies dont les PCAA incorporent un effet de levier seront regroupées sous deux ensembles, selon que la totalité de la facilité de financement de marge soit fournie par les porteurs de PCAA eux-mêmes ou principalement par de tierces parties. Les financements qui viendront soutenir les regroupement d'actifs tota-

liseront environ 14 milliards de dollars.

## RESTRUCTURATION DES FIDUCIES À EFFET DE LEVIER

Trois types de mesures ont été mis de l'avant dans le but de réduire les risques inhérents aux transactions et aux actifs sous-jacents des fiducies ayant réalisé des transactions avec effet de levier.

Premièrement, tous les déclencheurs de marge sont restructurés, permettant ainsi de réduire de façon importante la probabilité de futurs appels de marge.

Deuxièmement, tous les éléments d'actifs donnés en garantie par les fiducies à effet de levier sont mis en commun de manière à limiter le risque que les transactions sous-jacentes doivent être terminées, forçant ainsi une liquidation désordonnée entraînant des pertes considérables.

Troisièmement, des financements additionnels sont mise en place pour répondre aux appels de marge. Pour ce faire, les fiducies à effet de levier sont regroupés en deux ensembles de manière à satisfaire les besoins de financement, ainsi que la capacité et la volonté des investisseurs à s'engager à investir des montants additionnels si les déclencheurs sont atteints.

Dans le premier ensemble, les investisseurs s'engagent à investir, en proportion de leur investissement total, des montants additionnels en cas de besoin. Dans le second ensemble, les besoins de marges additionnelles sont comblés par des engagements des banques canadiennes, des banques internationales qui agissent comme contreparties et d'autres investisseurs qui sont disposés à procurer une partie du financement.

## PROCESSUS D'APPROBATION ET MISE EN OEUVRE

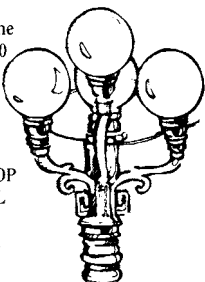
La mise en oeuvre de la restructuration est sujette à un certain nombre de conditions, y compris l'obtention des approbations requises des porteurs de PCAA. Il est prévu que la restructuration soit complétée en mars 2008.

## Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733





# Un document historique de premier plan sur une grande institution financière à un moment sombre mais passager de son existence



L'auteur, Mario Pelletier, entouré de M. Jean Campeau et de Me Jean-Claude Scraire, deux anciens présidents de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Par André Gagnon

« **L**a Caisse dans tous ses états ». L'auteur, Mario Pelletier, ancien journaliste au quotidien *Le Devoir*, acteur, poète, es-thète, écrivain, a déjà commis au moins un autre ouvrage historique sur la Caisse de dépôt et place-

ment du Québec (CDP). Il a lancé cette nouvelle édition qui semble avoir pris les autorités de la cette grande institution au dépourvu à la veille de la comparution de l'ancien président démissionnaire, Henri-Paul Rousseau, devant la commission parlementaire des finances à Québec, au point de faire parvenir une mise en demeure à l'éditeur menaçant de prendre une injonction contre l'ouvrage. L'éditeur, Carte Blanche, est tombé dans le panneau et a plus ou moins retiré ce livre. Critique à l'endroit de l'administration Rousseau, l'ouvrage montre les aspects positifs des activités de la CDP de l'époque Campeau et Scraire, en particulier, et les débuts modestes sous M. Prieur, un ancien cadre de la compagnie d'assurance-vie Sun Life du Canada, qui fut en fait la pépinière de cette institution financière qui opère maintenant à l'échelle de la planète.

Tout étudiant des HEC, en économie ou au MBA ou en droit des affaires, se doit de porter une attention toute spéciale à ce récit un tantinet orienté sur le nationalisme québécois, mais qui apporte un éclairage significatif sur les opérations financières avec ses

## PRÊTS AUX DEMANDEURS

Aidez vos clients à surmonter les obstacles financiers.

Nous offrons des prêts pour tout litige commercial ou civil.



*Ne payez rien si la cause est rejetée.*

[www.lexfund.ca](http://www.lexfund.ca)

1-877-772-1771 poste 102

[prets@lexfund.ca](mailto:prets@lexfund.ca)

# Heenan Blaikie

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR HUISSIER  
PAR COURRIEL  
PAR TÉLÉCOPIEUR

**Avocats-conseils**  
Le notaire honorabile Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.C., C.L.F., et., MSRC, 1984 - 2000  
Le notaire honorabile Jean Chénier, C.P., C.C., et.  
L'honorable Donald J. Johnson, C.P., C.C., et.  
Pierre Marc Johnson, G.D.O., MSRC  
L'honorable Michel Bouchard  
L'honorable René Davoust, MSRC  
Philippe Tremblay, C.F.  
André Buzan, O.C.

Le 14 mai 2009

Madame Héléne Rudel-Tessier  
Directrice  
Les Éditions Carte Blanche  
1209, avenue Bernard Ouest  
Bureau 200  
Montréal (Québec)  
H2V 1V7

Monsieur Michel Rudel-Tessier,  
Éditeur  
Les Éditions Carte Blanche  
1209, avenue Bernard Ouest  
Bureau 200  
Montréal (Québec)  
H2V 1V7

Objet: Votre livre à paraître « *La Caisse dans tous ses états* » et vos affirmations tenues le 14 mai 2009 à l'émission de Paul Arcand  
Notre dossier: 010087-0009

Madame, Monsieur,

Nous sommes les procureurs et conseillers juridiques de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») qui nous a donné instructions de vous transmettre la présente mise en demeure.

Notre cliente a été informée à l'occasion de l'émission radiophonique de Paul Arcand ayant lieu ce matin à la chaîne 98.5 FM que vous vous apprêtiez à éditer et publier un livre intitulé « *La Caisse dans tous ses états* » et dont l'auteur serait M. Mario Pelletier (« Pelletier »). On a pu notamment y entendre l'échange suivant entre Pelletier et l'animateur:

« PAUL ARCAND:

Bon, je voulais vous en parler, parce que si je vous ai bien compris, dans le livre, c'est comme si Henri-Paul Rousseau avait fait de la comptabilité

HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R.L. 98, Avenue des Arts, 3<sup>e</sup> étage, 1000, Avenue de la Montée, Montréal, Québec H3T 1Z4. Québec, Saguenay, Sherbrooke, Ottawa, Toronto, Vancouver

hauts et ses bas au cours des presque 50 ans de son existence et qui a atteint avec près de 130 milliards d'actif propre (malgré une perte de plusieurs milliards sur papier due au soit-disant papiers commerciaux sans compter l'effondrement des marchés boursiers et financiers depuis 2007) une taille qui la place parmi les plus grandes au monde avec sa masse critique et qui est reconnue comme un joueur important dans l'investissement immobilier, boursier, bancaire et joue un rôle moteur dans l'économie du Québec et aussi du Canada, soit dit en passant.

Page 2

créative pour alourdir le bilan de Jean-Claude Scraire afin que l'année suivante, son bilan personnel soit encore plus spectaculaire.

**MARIO PELLETIER:**

C'est exactement ce qui s'est passé, malheureusement. Il a dévalué beaucoup d'actifs de façon artificielle, à la fin de 2002, par toutes sortes de... en fermant des filiales, en les faisant racheter par... par un autre... d'autres groupes, qui... à l'intérieur de la Caisse, qui les a rachetées à plus bas prix; en tout cas. Écoutez: toutes sortes de manipulations comptables qui ont fait que ça alourdi et ça diminué beaucoup le... le rendement de la dernière année... demi-année de Jean-Claude Scraire. Et ensuite, l'année suivante, les chiffres ont réapparus comme par magie, et ça gonflé d'autant plus le bilan de la première année d'Henri-Paul Rousseau.»

Nous comprenons donc que ces affirmations qui ont été ainsi faites par Pelletier à l'animateur Arcand ainsi que d'autres de même nature seront substantiellement reproduites et publiées dans le livre à paraître que vous éditez et publiez pour Pelletier.

Ces affirmations sont fausses, trompeuses et vexatoires. Elles causent à la Caisse et à son équipe des dommages considérables.

En effet, les états financiers de la Caisse sont préparés à la suite d'un processus rigoureux et selon les principes comptables généralement reconnus. Le Vérificateur général du Québec vérifie lui-même ces états financiers. En aucun moment la Caisse ne s'est-elle donc livrée à quelque manipulation comptable que ce soit pour alourdir artificiellement le bilan de la Caisse de 2002.

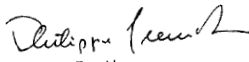
Par conséquent, notre cliente nous a donné instructions de vous mettre formellement en demeure de vous abstenir de publier les affirmations fausses et vexatoires de la nature de celles qui ont été faites par Pelletier à l'occasion de l'émission de l'animateur Arcand, que ce soit dans le livre à paraître que vous vous apprêtiez à éditer ou distribuer ou par tout autre moyen de communication ou de diffusion. En cas de défaut de vous conformer à la présente mise en demeure, notre cliente entreprendra tous les recours légaux à sa disposition pour faire cesser la publication ou la diffusion de telles affirmations ainsi que de vous réclamer tous les dommages qu'elle subira d'une pareille situation.

Heenan Blaikie

Page 3

Veuillez agir en conséquence.

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., S.R.L.

  
Philippe Tremblay  
PT:mb

1H8doos-6255672v3

# Me Chantal Perreault reçoit le Prix Jules-Deschènes



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009

### SECTION AFFAIRES

1. Liste des membres de l'exécutif de la section et des sous-sections en indiquant les titres de chacun (ex : vice-président) :

#### Section Affaires-exécutif

Me Chantal Perreault, Présidente  
Me Catherine Bohémier, Vice-présidente  
Me Guy-Paul Allard  
Me Gerry Apostolatos  
Me Patric Besner, responsable de la législation  
Me Richard Burgos  
Me Maxime Cloutier  
Me Elias Elias  
Me Jocelyne Gagné  
Me Panagiota Koutsogiannis  
Me Nathalie Lavoie  
Me Annie Mathieu  
Me Emmanuelle Saucier  
Me Christian Sarailis  
Me Cathy Villeneuve, responsable des communications

#### Membres des sous-sections

Sous-section Valeurs mobilières  
Me Cathy Villeneuve, présidente  
Me Guy-Paul Allard  
Me Pascal Deguise  
Me Scott Rozansky  
Me Richard Provencher

#### Sous-section Litiges commerciaux

Me Jocelyne Gagné, présidente

Me Emmanuelle Saucier  
Me Panagiota Koutsogiannis  
Me Chantal Tremblay

#### Sous-section fusions –acquisitions

Me Maxime Cloutier, président  
Me Patric Besner  
Me Elias Elias

#### Sous-section Bancaire et institutions financières

Me Sabine Altier, présidente

#### Comité d'étude sur la réforme de la L.C.Q.

Les membres sont :

Me Patric Besner (Besner, avocats & conseillers d'affaires),  
Me Richard Burgos (Lavery),  
Me Philippe Charest-Beaudry (Paquette Gadler),  
Me Maxime Cloutier (Fraser Milner Casgrain),  
Me Sylvie Hébert (Stikeman Elliot),  
Me Stéphanie Lapierre (Fasken Martineau),  
Me Marie-Andrée Latreille (Davies Ward Phillips & Vineberg),  
Me Chantal Perreault (Ombudsman Solution),  
Me André Roy (Stikeman Elliot),  
Me Louis Séguin (Fasken Martineau) et  
Me André Vautour (Lavery).

#### 2. Dates des réunions de l'exécutif et bref compte rendu de celles-ci :

La section Affaires aura tenu 6 réunions pendant l'année soit, les 4 juin 2008, 30 septembre 2008, 28 octobre 2008, 27 janvier 2009 et 11 mars 2009 et 25 mai 2009. Les sujets abordés lors de ces réunions ont été : organisations des activités, rapport de la présidente sur ses rencontres locales et nationales, rapport des présidents des sous-sections, rapport du comité d'étude sur la modernisation de la Loi sur les compagnies, rapport de la responsable des communications sur les articles parus ou à paraître dans le Point de Mire ou le Newsletter National, rapport du responsable de la législation et objectifs et réalisations de la section.

Un des objectifs pour l'année 2008-2009 était la création de sous-sections. En mars 2009, 2 nouvelles sous-sections ont été créées soit : Bancaires et institutions financières,



et Fusions-acquisitions s'ajoutant ainsi aux sous-sections existantes Litiges commerciaux et Valeurs mobilières.

Un autre objectif était de créer plus d'interactions avec les autres sections et ou autre regroupement (Université McGill, Congrès du Barreau du Québec) ce qui a été accompli pour six des onze activités organisées.

Un des grands accomplissements de notre section aura certes été d'être en mesure de produire au début d'avril 2009 dans un délai de trois semaines un rapport étoffé de commentaires et recommandations au Ministre des finances sur le projet soumis quant au projet de loi envisagé pour la modernisation de la LCQ contenant plus de 400 articles. Ce rapport faisait suite au mémoire que nous avions produit au printemps 2008 sur la consultation lancée par le Ministère des Finances et dont la qualité était telle que l'ABC/Qc section Affaires a été l'une des trois seules instances officiellement consultées avec le Barreau du Québec et la Chambre des notaires.

### **3. Nombre et titres des activités de formation organisées à Montréal:**

23 septembre 2008 : «Bilan et perspectives pour la Chambre commerciale»

30 octobre 2008 : «Pourquoi est-ce que seulement 8% des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto proviennent du Québec ?»

20 novembre 2008 « L'évolution des clauses de Prévention et règlement des différends (« clauses ADR ») dans les contrats d'affaires au Québec : quelques conseils pratiques !»

4 décembre 2008 : «Rétrospective 2008 en litige d'affaires»

26 janvier 2009 : « Made in China / Made in Canada : l'étiquetage commercial et les impacts douaniers? »

4 février 2009 : «Responsabilité civile quant aux obligations d'information sur le marché secondaire»

5 février 2009 : «L'Ombudsman comme outil de PRD pour le mieux-être des entreprises et des autres organisations»

7 avril 2009 : Mini-colloque « La vérification diligente dans les transactions commerciales : aspects pratiques »

30 avril 2009 : Mini-colloque « L'heure juste sur l'affaire BCE à la suite du jugement motivé de la Cour Suprême du Canada »

26 mai 2009 : « RÉA II: un retour tant attendu ! »

29 mai 2009 : Mini-colloque « La fraude : comment la découvrir, y faire face et comprendre ses impacts sur la responsabilité de l'entreprise et ses dirigeants ? »

### **4. Nombre et titres des activités de formation organisées à Québec :**

25 novembre 2008 : « Faire affaires aux États-Unis : pièges et attrapes pour les PME québécoises »

22 janvier 2009 : « Made in China / Made in Canada : l'étiquetage commercial et les impacts douaniers? »

### **5. Les raisons de l'annulation d'une activité de formation, le cas échéant :**

25 novembre 2008 : « Faire affaires aux États-Unis : pièges et attrapes pour les PME québécoises » (Québec)  
Manque de participants

22 janvier 2009 : « Made in China / Made in Canada : l'étiquetage commercial et les impacts douaniers? »  
Manque de participants (Québec)

26 janvier 2009 : « Made in China / Made in Canada : l'étiquetage commercial et les impacts douaniers? »  
Manque de participants (Montréal)

### **6. Nombre et titres des captations vidéo d'activités de formation, le cas échéant :**

20 novembre 2008 « L'évolution des clauses de Prévention et règlement des différends (« clauses ADR ») dans

les contrats d'affaires au Québec : quelques conseils pratiques !

4 décembre 2008 : «Rétrospective 2008 en litige d'affaires»

5 février 2009 : «L'Ombudsman comme outil de PRD pour le mieux-être des entreprises et des autres organisations»

26 mai 2009 : « RÉA II: un retour tant attendu ! »

## 7. Participation aux activités, réunions, prises de position ou autres du National, le cas échéant :

29 novembre 2008 : réunion de la section affaires (Nationale) à Toronto (Chantal Perreault et Patric Besner)

25 mars 2009 : réunion de la section affaires (Nationale) (Chantal Perreault) par téléphone

14 mai 2009 : réunion de la section affaires (Nationale) (Chantal Perreault) par téléphone

Participation aux réunions des présidents de sections (Chantal Perreault et/ou Patric Besner)

27 février 2009 : Participation à la réunion du Comité sur l'expert unique (Chantal Perreault et Jocelyne Gagné)

Participation au souper des présidents de sections le 20 janvier 2009 (Chantal Perreault)

Participation aux nombreuses réunions en personne et téléphoniques du comité sur la modernisation de la Loi sur les Compagnies (Chantal Perreault, Maxime Cloutier, Patric Besner et Richard Burgos) dont une journée complète le 30 mars 2009 avec les gens du ministère de la justice.

## 8. Projets de la section pour l'année 2009-2010 :

Collaboration avec les autres sections dans l'organisation d'activités conjointes

Augmentation du nombre d'activités

Augmentation du nombre de membres (1126 en date courante)

Consolidation des activités des sous-sections : litiges commerciaux, bancaires et institutions financières, valeurs mobilières et fusions acquisition

Organisation d'un colloque dans le cadre du congrès de l'Association des avocats de province le 16 octobre 2009



Me Suzanne Côté, de Stikeman Elliott, «Plaideur de l'Année 2008», Me Gérard R Tremblay, Bâtonnier sortant du Barreau du Québec, aux côtés de leur bonne amie Me Perreault.

Suivi sur les suites de la réforme de la LCQ dont les dispositions transitoires à venir

## 9. Autres commentaires (ex : si fin de mandat, nom du prochain président)

Nous désirons que toutes nos activités soient filmées ou enregistrées afin que le produit soit disponible par le Centre de Diffusion Web et augmenter ainsi le service à nos membres en région et aider au recrutement de nouveaux membres.

Les activités devraient aussi être disponibles en direct par ligne téléphonique.

Fin de mandat pour Me Chantal Perreault qui deviendra Présidente sortante, la nouvelle présidente sera Me Catherine Bohémier.

### Lavery s'associe à Alexandre Despatie

Lavery, le plus important cabinet d'avocats indépendant au Québec, s'associe au plongeur québécois Alexandre Despatie, triple champion du monde et double médaillé olympique en plongeon, aux termes d'une entente de commandite à long terme. Alexandre Despatie a remporté deux médailles d'or aux Championnats du monde FINA à Montréal en 2005, une médaille d'argent aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 et une autre médaille d'argent aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008. Il est le premier plongeur de l'histoire à détenir le titre de champion du monde aux trois épreuves de plongeon. Il ne vise rien de moins que la médaille d'or aux Jeux Olympiques de Londres en 2012. « Alexandre est un athlète jeune, ouvert sur le monde, énergique et déterminé. C'est un champion qui sait surmonter les obstacles, respecter ses compétiteurs, et toujours offrir une performance remarquable. Il vise des objectifs élevés au cours des prochaines années et nous sommes heureux de pouvoir contribuer à l'atteinte de ses objectifs par cette commandite. », a déclaré Me Richard Dolan, chef de la direction de Lavery. « Pour que nos athlètes continuent de nous éblouir par leurs exploits ils ont besoin de notre appui non seulement pendant les Jeux Olympiques, mais aussi avant. »

Au cours des prochaines années, Alexandre Despatie participera à plusieurs activités du cabinet et agira comme ambassadeur des valeurs que partagent tous les membres de l'équipe de Lavery.

# 40 ans plus tard, toujours aussi enthousiaste !

Par André Gagnon

**U**ne soixantaine de diplômés les plus actifs de la faculté de droit de l'Université de Montréal, édition 1969, sont venus marquer le 40<sup>ème</sup> anniversaire de leur diplomation au début de juin au restaurant Hélène de Champlain sous la présidence conjointe de la juge Ginette Piché de la Cour supérieure de Montréal et de Me Marcel Rivest, président de cette classe, assisté d'un comité technique bien armé de caméras et de documents inédits qui a plongé ce groupe dans la nostalgie la plus totale.

Un questionnaire a été distribué séance tenante aux «anciens étudiants» demandant d'identifier certains détails que seule une mémoire individuelle bien entraînée pouvait révéler et qu'appuyaient une tablée de confrères et conseurs qui aidaient à ressasser ces souvenirs parfois enfouis ou oubliés et que pouvaient relayer les autres anciens dans une discussion des plus animée. Un exemple; «Quel était la titre de chanson fredonnée en classe de première année par (le professeur) Jean-Louis Baudouin dans le cours sur les Obligations-Droit Civil ?

Ou encore, «Quels étaient les noms des trois Miss Thémis ?» «Quel était le nom de l'étudiant(e) qui est arrivé(e) premier(e) (sic) en première année ?

«Quel était le nom du Journal étudiant de la Faculté de droit ?», etc.

Oui, oui, j'ai compris, les réponses aux questions ? Les voici: Guantanamo (chanson fredonnée en classe par Jean-Louis Baudouin. La première de classe, en première année, Pierrette Rayle. Elle a aussi précisé sans ambages qu'elle avait été première en deuxième et aussi en troisième année !

Le nom du Journal des étudiants ? Le P-310.

Alors, à 2014.

Selon les statistiques fournies par Pierre Mackay, grand amateur de sondages et autres chiffres, en 1966, 260 étudiantes et étudiants étaient inscrits en droit à la faculté de Montréal. Trois ans plus tard, 154 d'entre eux obtenaient leur licence en droit. 35 femmes figuraient parmi ce groupe.

Que les temps ont changé car elles forment désormais la très grande majorité des étudiants inscrits dans les facultés de droit (sans parler des autres facultés) .

Et Vive les Femmes !

Entre la salade et le plat de résistance, les neurones des anciens étudiants des deux sexes se sont mises en branle grâce à d'excellents vins pour trouver les bonnes réponses.

Ce groupe sélect qui comprend pas moins d'une dizaine de juges de toutes cours confondues (incluant une jeune juge retraitée de la Cour d'appel du Québec redevenue Me Pierrette Rayle, qui fait maintenant de l'arbitrage commercial, un ancien patron de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), Me Jean-Claude Scraire. Me Richard Cleary, avocat en droit du travail, côté syndical, qui procède à la liquidation des affaires depuis la fermeture de l'usine de Domtar à Lebel-sur-Quévillon qui deviendra sans doute selon lui, à moins d'un miracle, une ville fantôme. Me Jean M. Gagné, arbitre de griefs et commercial connu, a repris du collier à la suite d'un problème de santé passager. Me Mireille Zigby, juge administratif, membre de la Commission des lésions professionnelles (CALP), soeur d'un juriste et comptable agréé autrefois de Desjardins Ducharme, maintenant avec Lavery de Billy, Me Jean-Paul Zigby, se fait toujours un point d'honneur de participer au conventum de sa classe.

Et combien d'autres grands juristes tels Me Paul Martel, auteur émérite chez Wilson & Lafleur, qui fait maintenant partie de Blakes à Montréal. La majorité des anciens était présente aux agapes de 2004 dans un restaurant du Vieux Montréal. Elle s'est fort bien amusée sans trop se demander respectivement «où t'a mal toi ?», certains utilisant même (déjà) une canne pour maintenir un équilibre pas encore trop précaire, (en gardant un silence complice, bien entendu, sur les bobos de l'auteur de ces lignes qui semblait se confondre dans ce paysage juridique fleuri et même faire partie de cette brillante confrérie tellement il s'intègre dans ce décor depuis tant d'années à la barre du Monde Juridique, quoi qu'il ait fait son droit dans une faculté rivale bien des années après 1969) que connaît bien l'un des deux dévoués photographes d'office du conventum 2009, Me Pierre Mackay, professeur à la retraite depuis deux ans de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et Me Jacqueline Prescott, désormais dilettante de la photo. Pierre Mackay a monté un site web [www.conventum](http://www.conventum) qu'il maintient



depuis longtemps entre les conventa. Latiniste un jour, latiniste toujours ! .

Que sont devenus ces autres avocats dont certains (la nomenclature en a été faite au début de la réunion assemblée, sont disparus? Parmi les bien en vie, Me Elliot Lifson, avocat anglophone fort sympathique, aujourd'hui vice-président du conseil de Peerless Clothing, qui enseigne comme chargé de cours à temps partiel au MBA à McGill (on peut suivre ses cours au Canal Savoir sans frais comme je l'ai fait souvent, lui ai-je avoué). Un avocat qui exerce le droit corporatif dans un grand cabinet de New York depuis plusieurs années, a affirmé que la reprise commence à se faire sentir dans la métropole des USA (ouf ! nous sommes sauvés!). Cependant, plusieurs cabinets ont dû d'abord sabrer dans 20 % du personnel, précise cet associé d'un cabinet spécialisé en fusion et acquisition (M&A) .

Chaque diplômé portait autour du cou sa badge d'identification, une photo d'époque il va sans dire, concoctée à partir des archives qu'avait dénichées Pierre Mackay. Certains ont longuement hésité avant de reconnaître leur ancien confrère ou ancienne consoeur, dit-on

méchamment...

La classe de 69 a bien sûr son ancien bâtonnier général du Barreau du Québec, Me André Gauthier, de Cain Lamarre Casgrain Wells, autrefois de Sept-Iles qui s'est fixé à Montréal depuis quelques années pour récolter de beaux mandats.

La mémoire la plus vive du groupe semblait être celle de Me André Laurin, le «rainmaker» de Lavery de Billy, pilier de la classe de 69, accompagné de son aimable conjointe, l'honorable Diane Marcelin de la Cour supérieure de Montréal. Il se souvenait de tout et de tous et à qui on se référait constamment «à haute et intelligible voix» pour se rappeler ou confirmer un détail, une anecdote, une situation, un voyage en Nouvelle-Ecosse durant ces belles années, etc.

Voilà comment ça se passe un conventum bien organisé, bien arrosé et bien refermé jusqu'à la réouverture dans cinq ans. Les membres du comité responsable de ce conventum pourraient agir comme consultants pour d'autres événements semblables tellement elles et ils ont la manière.



# L'honorable Joseph Nuss a laissé son empreinte et la réforme judiciaire

Par André



Le juge Joseph R. Nuss



Me Nicolas Plourde  
Bâtonnier du Barreau de Montréal



Photo du juge en chef JJ Michel Robert et du juge Joseph Nuss de la Cour d'appel prise lors de la soirée d'adieu de la fin mai 2009 lorsque M. Nuss tirait sa révérence.



Les juges Jacques Dufresne et Joseph R. Nuss, Juge en chef du Québec, JJ. Michel Robert, et le juge Lorne Giroux



L'honorable Irwin Cotler, Député et ancien ministre de la Justice et Procureur général du Canada  
Le juge Joseph R. Nuss



L'honorable Morris Fish de la Cour suprême du Canada le juge Paul-Arthur Gendreau de la Cour d'appel  
L'honorable Melvin Rothman, ancien juge à la Cour d'appel



Jonathan Nuss (fils), Le juge Joseph R. Nuss,  
Madame Marissa Nuss (épouse), Robert Nuss (fils),  
Matthew Nuss (fils)



Jonathan Nuss (fils), le juge Joseph R. Nuss,  
Matthew Nuss (fils), Robert Nuss (fils)

L'honorable Joseph R. Nuss, a pris sa retraite obligatoire de la Cour d'appel du Québec après y avoir siégé pendant 14 ans. Nommé directement du Barreau à la Cour d'appel, sa contribution à la jurisprudence de la plus haute Cour du Québec a été «exceptionnelle» d'affirmer le juge en chef JJ. Michel Robert devant une pléiade de juges de la Cour suprême du Canada (anciens membres de cette cour) et d'anciens juges en chef et autres juristes dont sept membres de la «Glorious Class de 58» de la faculté de droit de l'Université McGill.

Font partie de cette «Glorious Class of 58», qui sont devenus «famous» dans leur sphère respective, évidemment le juge Nuss, Me L. Yves Fortier d'Ogilvy Renault, ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, Robert Benson (président de la classe), Me Donald Johnston, ancien ministre et ex-secrétaire général de l'OCDE, Earl Lertling, Me Colin Irving, et Me Claude-Armand Sheppard. Sept d'entre eux sont venus rendre hommage à leur confrère de classe.

Trois juges de la Cour suprême du Canada, anciens juges de la Cour d'appel du Québec, Mme Marie Deschamps, Louis Le Bel et Morris Fish, sont venus assister à cette excep-



# te personnelle sur la Cour d'appel du Québec e pénale en Lituanie

Gagnon

tionnelle cérémonie en compagnie de leurs anciens collègues juges en chefs de la Cour, Me Claude Bisson et Me Pierre A. (Aimé) Michaud, tous deux retournés à la pratique.

Etaient aussi présents. les juges en chef de la Cour supérieure du Québec, François Rolland et son adjoint, André Wéry, et le juge en chef de la Cour fédérale, Allan Lufy, qui vient du Québec,

L'honorable Nuss, quadrilingue, a laissé sa marque en toute modestie sur le système pénal de la Lituanie, redevenue indépendante en Europe de l'est, en y exportant les réformes de la «médiation judiciaire et la facilitation pénale», concepts épousés par sa Cour d'appel du Québec sous la juge Louise Otis qui a pris sa retraite de cette cour.

Et aussi pour le bénéfice des juges de nomination fédérale, l'honorable Nuss «s'est fait le promoteur d'un différentiel de rémunération pour les juges des cours d'appel canadiennes», de préciser l'honorable juge en chef Robert.

La cérémonie s'est déroulée dans la grande salle de cour Hyppolite Lafontaine de l'Édifice Ernest-Cormier où siège désormais la Cour d'appel du Québec.



L'assistance à la Salle Louis-Hyppolyte Lafontaine



Me Maire-Laure Leclercq, Présidente de l'Association du Barreau canadien, Division Québec



Le juge en chef du Québec, J.J. Michel Robert  
Me Nicholas Kasirer, Doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill. Le juge Yves-Marie Morissette de la Cour d'appel



Le juge en chef de la Cour fédérale, Allan Lufy,  
Me Roger Tassé, ancien sous-ministre de la Justice et Procureur général du Canada. Le juge en chef adjoint de la Cour supérieure, André Wéry



Le juge Jacques Dufresne de la Cour d'appel  
La juge Marie Deschamps de la Cour suprême du Canada. L'honorable Claude Bisson, ancien juge en chef du Québec



L'honorable Pierre Michaud, ancien juge en chef du Québec. L'honorable Warren Allmand, ancien solliciteur général du Canada



La juge Marie-France Bich de la Cour d'appel  
Le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland



Les juges Lorne Giroux et Joseph R. Nuss. Le juge en chef du Québec, J.J. Michel Robert et le juge Jacques Dufresne

# Le projet de loi antipourriels soulève des inquiétudes

Barry B. Sookman, Charles S. Morgan and Matthew D. Peters

**L**e 7 mai 2009, le projet de Loi sur la protection du commerce électronique (LPCE) a fait l'objet d'une deuxième lecture à la Chambre des communes. Le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi le 24 avril. L'objectif de la LPCE est « d'empêcher l'envoi au Canada de pourriels sous leurs formes les plus dangereuses, telles que l'usurpation d'identité, l'hameçonnage et les logiciels espions » et de « contribuer à décourager les polluposteurs de sévir au Canada ». Le projet de loi renferme aussi des dispositions visant à combattre les logiciels espions en interdisant l'installation de logiciels informatiques sans le consentement du propriétaire de l'ordinateur. Même si l'objectif de la loi est louable, le libellé beaucoup trop vague du projet de loi pourrait limiter le commerce électronique interentreprises légitime et compromettre la capacité des fabricants de logiciels de fournir à leurs clients des mises à niveau et des rustines.

## Restrictions visant les messages électroniques commerciaux

L'alinéa 6(1) de la LPCE stipule ce qui suit « Il est interdit d'envoyer à une adresse électronique un message

### Me Michel Massicotte honoré par ses pairs

L'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) a rendu hommage à l'un des siens lors d'un dîner où tout le gratin des avocates et avocats de la défense s'est réuni pour participer à un «roast» à la mi-mai qui a réjoui cette communauté.

Au cours de la «22ième Soirée reconnaissance en l'honneur de Me Michel Massicotte», le Bâtonnier du Barreau du Québec (alors) Me Gérard R. Tremblay, a pourfendu son ami Michel secondé en cela par le non moins réputé criminaliste au client presque unique, Me Pierre Morneau (ancien associé et auprès de qui Me Massicotte a effectué son stage), en présence d'une assemblée prestigieuse comprenant la syndic du Barreau, le grand criminaliste Jacques Bellemare (cofondateur de l'AADM), et des ténors du Barreau criminel et pénal tant du côté de la couronne que de la défense et Me Bernard Grenier, autrefois juge de la Cour du Québec .

Au cours de cette soirée tenue à l'Hôtel Vogue, des avocats méritants ont également reçu les Prix Gabriel-Lapointe et Robert-Sachitelle (voir le site web de l'AADM ([www.aadm.ca](http://www.aadm.ca)))

électronique commercial, de l'y faire envoyer ou de permettre qu'il y soit envoyé, sauf si : a) la personne à qui le message est envoyé a consenti expressément ou tacitement à le recevoir; b) le message est conforme [aux exigences réglementaires] ».

Les technologies touchées par cette disposition englobent les messages électroniques commerciaux envoyés par courriel, par messagerie instantanée et par téléphone cellulaire – et probablement aussi les messages envoyés par l'intermédiaire de réseaux sociaux, de groupes de bavardage, de forums Internet, de réseaux d'entreprises et sites Web où les utilisateurs ont des comptes. La LPCE interdirait l'envoi d' « un message électronique dont il est raisonnable de conclure, vu son contenu, le contenu de tout site Web ou autre banque de données auquel il donne accès par hyperlien ou l'information qu'il donne sur la personne à contacter, qu'il a pour but, entre autres, d'encourager la participation à une activité commerciale ». Les types de technologies de communication visés par l'interdiction sont sans limite, et les messages qui sont envoyés doivent avoir un contenu réglementaire et prendre une forme réglementaire.

Contrairement aux lois antipourriels d'autres pays, l'interdiction visant les messages commerciaux non sollicités dans la LPCE ne se limite pas aux messages envoyés qui comportent certains éléments de fraude ou des informations trompeuses, envoyés dans « l'intention de tromper ou d'induire en erreur », envoyés à des adresses obtenues par des « moyens automatisés » ou envoyés en grand nombre.

Les exigences pour l'obtention d'un consentement exprès sont strictes et les circonstances dans lesquelles le consentement tacite peut être invoqué sont limitées. Il n'est pas possible d'obtenir un consentement par voie électronique étant donné qu'une telle demande constituerait en soi un message électronique interdit. Le consentement est tacite uniquement si l'expéditeur entretient déjà une relation avec le destinataire.

## Restrictions visant l'installation de logiciels

Même si l'intention déclarée du gouvernement en présentant ce projet de loi est de mettre fin à la diffu-

sion de programmes illicites permettant d'effectuer « la collecte de renseignements personnels par accès illicite à des systèmes informatiques », la LPCE interdirait en fait une entreprise d'installer un programme d'ordinateur sur l'ordinateur d'une personne sans obtenir son consentement exprès. Dans son libellé actuel, cette disposition rendrait illégal un programme, une rustine, une mise à niveau ou un ajout installé sans qu'un consentement exprès ait été obtenu.

La LPCE exigerait aussi, avant l'installation de tout logiciel dans un ordinateur, que la personne demandant un consentement « énonce en termes simples et clairs la fonction et l'objet de chacun des programmes d'ordinateur qui seront installés ». Les dispositions de la LPCE s'appliqueraient non seulement aux ordinateurs personnels mais aussi à un large éventail de dispositifs, des appareils iPhones et BlackBerry® jusqu'aux ordinateurs centraux, même si bon nombre d'entre eux n'ont pas la capacité d'afficher des formulaires de consentement et de les transmettre.

### Sanctions administratives

La LPCE prévoit que la violation des dispositions décrites ci-dessus fera l'objet de « sanctions administratives pécuniaires » pouvant atteindre 1 million de dollars dans le cas d'une personne physique, ou 10 millions de dollars dans le cas d'une personne morale. Ces amendes très onéreuses peuvent être imposées à une personne sans que celle-ci ait droit à un procès, et une condamnation et une déclaration de culpabilité peut être inscrite en raison d'une « preuve prépondérante » uniquement. Cette responsabilité s'étendrait aussi aux employeurs, aux administrateurs, aux dirigeants ou aux représentants d'une société. Elle semble aussi prévoir un régime de dommages-intérêts pouvant se traduire par une ordonnance de verser « une somme maximale de 200 \$ à l'égard de chaque contravention de la disposition en cause, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par jour pour l'ensemble des contraventions ». Cette responsabilité s'étendrait aussi aux employeurs, aux dirigeants et aux administrateurs d'une société.

Le projet de loi prévoit aussi un nouveau droit privé d'action pour toute personne qui prétend être touchée par les actes ou omissions qui constituent une contravention à l'article 5 de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, qui met en cause une collecte ou une utilisation d'information visée aux paragraphes 7.1(2) ou (3)

de cette loi. Il semble que ce droit pourrait maintenant exposer les entreprises canadiennes à de nouvelles responsabilités étendues à l'égard de l'utilisation ou de la communication de renseignements personnels faite sans en informer les personnes ou obtenir leur consentement. Les dirigeants, administrateurs et employeurs pourraient aussi être éventuellement responsables des actes de leurs employés.

Dans la dernière décennie, Internet est devenu un outil essentiel à l'exercice d'une activité commerciale. S'il est adopté, ce projet de loi interdirait l'établissement de nouvelles relations d'affaires par Internet ou par courrier électronique. Il empêcherait l'utilisation d'Internet pour la distribution de logiciels et de mises à niveau de logiciels. Ce projet de loi prévoit aussi des sanctions très élevées en cas de violation, des sanctions qui sont particulièrement déconcertantes compte tenu de la nature vague et ambiguë du projet de loi.

Si vous prévoyez que votre entreprise sera touchée par la LPCE, nous vous recommandons de faire part de vos préoccupations au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes.

### Nomination de l'honorable John Manley au poste de président et chef de la direction du Conseil canadien des chefs d'entreprise

Le cabinet McCarthy Tétrault félicite l'honorable John Manley pour sa nomination comme président et chef de la direction du Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE).

« Depuis cinq ans, John a grandement contribué au succès de nos clients et de notre cabinet », a affirmé Iain Scott, président et chef de la direction de McCarthy Tétrault. « Cette nomination prestigieuse souligne la maîtrise que possède John des questions corporatives, politiques et sociales. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions. »

Le CCCE, l'association de gens d'affaires la plus influente au Canada, regroupe 150 chefs d'entreprises et entrepreneurs de premier rang provenant des principaux secteurs d'activité et de toutes les régions du pays. Les sociétés dirigées par les membres du CCCE représentent des actifs totalisant 3,5 billions de dollars et un revenu annuel de plus de 800 milliards de dollars. Ensemble, elles englobent une vaste majorité des exportations, des investissements, de la recherche et développement et de la formation au pays.

M. Manley se joindra à l'équipe du siège social du CCCE le 19 octobre 2009, à titre de président désigné. Son mandat commencera officiellement le 1er janvier 2010.

# Le Barreau du Québec décerne ses distinctions honorifiques

Le Barreau du Québec annonce la remise des Mérites du Barreau, du Mérite Christine-Tourigny et des distinctions Avocat émérite, lesquelles seront, comme à chaque année, décernées au cours de son congrès annuel. La cérémonie officielle de la remise des Mérites et des distinctions Avocat émérite se déroulera le jeudi 28 mai, à 15 h, au Centre Sheraton à Montréal.

## Quatre lauréats prestigieux reçoivent les Mérites du Barreau

Le Mérite est attribué pour l'un ou l'autre des motifs suivants : l'accomplissement d'un haut fait professionnel, la réputation professionnelle, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice, la reconnaissance de l'engagement social, une contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice ou tout autre motif jugé pertinent. Cette année, les Mérites sont remis à Me Marie-Josée Brodeur, Ad. E., à Me Jacques Deslauriers, Ad. E., à monsieur le bâtonnier Francis Gervais, Ad. E., et à Me Pierre Paradis, Ad. E.

**Me Marie-Josée Brodeur, Ad. E.**, pratique le droit de la famille depuis 30 ans. Avocate aguerrie, elle est reconnue pour son expertise dans son domaine et appréciée pour ses qualités de conférencière et de formatrice, tant à l'École du Barreau du Québec qu'à la Faculté de droit de l'Université Laval. Me Brodeur s'est vue confier récemment la présidence du Comité ad hoc du Barreau de Québec sur la réforme du Code de procédure civile en matière familiale. Elle est également membre de plusieurs comités au sein du Barreau du Québec.

**Me Jacques Deslauriers, Ad. E.**, a contribué à la formation de milliers d'avocats québécois. Professeur titulaire à l'Université Laval, il a enseigné comme professeur invité aux universités d'Ottawa, de Sherbrooke et de Montréal, et à l'École du Barreau. Véritable référence dans le domaine des sûretés, de l'insolvabilité et de la réorganisation des sociétés, Me Deslauriers a publié de nombreux ouvrages de référence sur le sujet et a participé à la formation continue des membres de la magistrature, en plus de siéger au Comité sur les sûretés du Barreau du Québec. Me Deslauriers

a créé l'an dernier le Fonds Jacques Deslauriers, qu'il a personnellement pourvu d'une somme de 125 000 \$, et qui est destiné à aider les étudiants méritants de deuxième cycle en droit civil.

**Monsieur le bâtonnier Francis Gervais, Ad. E.**, est reconnu pour son esprit d'analyse juridique et sa maîtrise des domaines variés du droit, plus particulièrement du droit civil et du droit municipal. Le bâtonnier Gervais est aussi apprécié pour son dévouement envers les intérêts du Barreau du Québec et ceux de ses confrères. Après avoir été membre du comité provisoire et du premier conseil du Barreau de Laval, Francis Gervais est devenu bâtonnier du Barreau de Laval en 1993-1994. Président de l'Association des avocats et avocates de province de 1996 à 1997, il a été bâtonnier du Barreau du Québec en 2001-2002 et président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en 2003-2004. Monsieur le bâtonnier Francis Gervais est professeur à l'École du Barreau depuis 1983.

**Me Pierre Paradis, Ad. E.**, est membre du Barreau depuis 1969 et a oeuvré pendant toute sa carrière en pratique privée à Thetford Mines, plus particulièrement dans les secteurs de la responsabilité, du litige, du droit corporatif et commercial, du droit du travail et du droit municipal. Actif tant au sein de sa communauté qu'au Barreau du Québec, Me Paradis a été bâtonnier du Barreau d'Arthabaska en 1990-1991 et membre de nombreux comités du Barreau. Il a également siégé au conseil d'administration de la Corporation de services du Barreau du Québec avant d'en devenir le trésorier, puis le président depuis 2004. Me Pierre Paradis a oeuvré au sein de plusieurs organismes de charité et a été président d'honneur de diverses fondations.

## Le Mérite Christine-Tourigny

**Madame Juanita Westmoreland-Traoré** est juge à la Cour du Québec. Le Barreau du Québec lui remet le Mérite Christine-Tourigny pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Admise au Barreau du Québec en 1969 et au Barreau du Haut-Canada en 1997, le parcours de la juge Juanita Westmoreland-Traoré est remarquable à plusieurs points de vue. En rai-

son de son leadership et de ses nombreux engagements, elle a aidé à ouvrir de nouveaux horizons aux femmes de toutes les origines ethniques au sein de la profession. Grâce à sa trajectoire professionnelle et à son rayonnement, elle a contribué à enrichir le milieu juridique et à y refléter le caractère diversifié de la société québécoise.

Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et détentrice d'un doctorat d'État en droit public de l'Université de Paris II, madame la juge Westmoreland-Traoré est également titulaire d'un doctorat honoris causa des universités d'Ottawa et du Québec à Montréal. Après plusieurs années en pratique privée et comme professeure de droit à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal, madame la juge Westmoreland-Traoré a été membre de la Commission canadienne des droits de la personne pendant trois ans, avant de devenir la première titulaire du poste de présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, qu'elle a occupé de 1985 à 1990. Elle a été ensuite présidente de la Commission de l'équité en matière d'emploi de l'Ontario (1991-1995), et conseillère des Nations-Unies auprès de la Commission de vérité et de justice en Haïti. Doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Windsor de 1996 à 1999, elle est nommée juge à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec en 1999.

Madame la juge Westmoreland-Traoré est la première femme noire et la première personne d'origine africaine à accéder à la magistrature au Québec. Parallèlement, elle s'est engagée dans plusieurs causes et associations.

Officier de l'Ordre national du Québec depuis 1991, médaillée de l'Université de Montréal pour sa contribution aux droits de la personne, Juanita Westmoreland-Traoré a reçu de nombreux prix, dont le Prix Alan-Rose pour les droits de la personne et le Prix Jackie Robinson Achievement Award.

### Les distinctions Avocat émérite (Ad. E.)

La distinction honorifique Avocat émérite, qui se lit Ad. E. à la fin du nom pour *Advocatus Emeritus*, est remise par le Barreau du Québec aux membres de la profession qui se distinguent par l'excellence de leurs accomplissements professionnels ou en raison d'un parcours professionnel exemplaire. La distinction Avocat émérite salue la contribution soutenue et remarquable de ces avocats ou encore un rayonnement exceptionnel dans leur milieu social ou professionnel.

Pour l'année 2009, les avocats récipiendaires de cet hon-

neur sont :

Me Bernard Amyot, Ad. E. (Montréal)  
Me René Amyot, c.r., Ad. E. (Québec)  
Honorable William David Angus, c.r., Ad. E. (Montréal)  
Me François Aquin, Ad. E. (Montréal)  
Me Giuseppe Battista, Ad. E. (Montréal)  
Me Jean-Louis Baudouin, c.r., Ad. E. (Montréal)  
Me Marcel Beaudry, c.r., Ad. E. (Hull)  
Me Marc Bellemare, Ad. E. (Québec)  
Me France Bergeron, Ad. E. (Saguenay-Lac-Saint-Jean)  
Me Louis P. Bernier, Ad. E. (Montréal)  
Me Jean G. Bertrand, Ad. E. (Montréal)  
Me Ann Bigué, Ad. E. (Montréal)  
Me Stéphane Bourgon, Ad. E. (Laurentides-Lanaudière)  
Me Jules Brière, Ad. E. (Québec)  
Me William Brock, Ad. E. (Montréal)  
Me Marie-Josée Brodeur, Ad. E. (Québec) \*  
Me Henri Brun, Ad. E. (Québec)  
Me Michel Décary, c.r., Ad. E. (Montréal)  
Me Pierre Delisle, c.r., Ad. E. (Québec)  
Me Jacques Deslauriers, Ad. E. (Québec) \*  
Me Gaston Desrosiers, Ad. E. (Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)  
Me Charles Doherty Gonthier, C.C., c.r., Ad. E. (Montréal) \*  
M. le bâtonnier J. Michel Doyon, c.r., Ad. E. (Québec)  
Me François Dupin, Ad. E. (Montréal)  
Me L. Jean Fournier, C.M., C.Q., Ad. E. (Mauricie)  
Me Pascale Fournier, Ad. E. (Hull)  
Me Stella Gabbino, Ad. E. (Montréal)  
Me Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r., Ad. E. (Québec)  
Me Linda Goupil, Ad. E. (Québec)  
Me Georges R. Hendy, Ad. E. (Montréal)  
Me Jean Héту, Ad. E. (Montréal)  
Me Yves Joli-Coeur, Ad. E. (Montréal)  
Me Claude Joyal, Ad. E. (Montréal)  
Me Marie-Claude Landry, Ad. E. (Bedford)  
Me Robert-Max Lebeau, Ad. E. (Longueuil)  
Me Jane Meagher, Ad. E. (Montréal)  
Me Jean-Pierre Ménard, Ad. E. (Montréal)  
Me Marie-José Nadeau, Ad. E. (Montréal)  
Me Warren J. Newman, Ad. E. (Hull)  
M. le bâtonnier Denis Paradis, C.P., Ad. E. (Montréal)  
Me Chantal Perreault, Ad. E. (Montréal)  
Me Thérèse Rousseau-Houle, Ad. E. (Québec)  
Me Isabel J. Schurman, Ad. E. (Montréal)  
Me Manuel Shacter, c.r., Ad. E. (Montréal)  
Me Roger Tassé, O.C., c.r., Ad. E. (Hull)  
Me Martine Turcotte, Ad. E. (Montréal)

\* Récipiendaire d'un Mérite ou d'une Médaille en 2009 n'ayant pas encore reçu la distinction Ad. E. (à noter que Me Francis Gervais et Me Pierre Paradis ont déjà reçu la distinction Avocat émérite en 2007).

# David McAusland se joindra à McCarthy Tétrault

**M**cCarthy Tétrault est heureux d'annoncer que David McAusland, une personnalité éminente des milieux des affaires et du droit au Canada, se joindra au cabinet comme associé.

« Le parcours de David à titre de stratège, de leader ayant une approche pratique et de penseur novateur dans le monde des affaires est des plus impressionnants. Il renforce notre engagement à toujours mieux comprendre les défis auxquels font face nos clients et à leur fournir les ressources dont ils ont besoin », selon Marc-André Blanchard, associé directeur de McCarthy Tétrault pour la région du Québec. « L'expérience exceptionnelle de David dans le monde des affaires et le monde juridique ajoute une connaissance sectorielle et une compréhension approfondies de la clientèle à notre groupe du droit des affaires. »

La vaste expérience de Me McAusland dans la direction d'initiatives de croissance et d'opérations transfrontalières complexes comportant des défis liés au droit, à la fiscalité, à la réglementation et à la politique profitera aux

clients à l'échelle du pays ainsi qu'à l'étranger. À titre de vice-président directeur, Développement d'entreprise et de chef des Services juridiques d'Alcan Inc., il a assuré le leadership dans le cadre des fusions et des stratégies de croissance de la société à l'échelle mondiale durant presque une décennie, y compris dans le cadre de son acquisition par Rio Tinto PLC pour 38 milliards de dollars américains. Depuis janvier 2008, David McAusland travaille activement à titre de conseiller en affaires et d'administrateur de sociétés.

« L'expertise et les antécédents de David se révéleront inestimables pour nos clients qui continuent de toujours exiger davantage de leurs conseillers juridiques externes en matière de conseils, de services et d'efficacité », affirme W. Iain Scott, président et chef de la direction du cabinet.

« En plus d'être des leaders en matière d'excellence juridique, d'innovation et de service à la clientèle, les cabinets juridiques doivent avoir la capacité de fournir aux clients une expertise et une perspective plus large comme conseillers dans le secteur des af-

aires. L'équipe de McCarthy Tétrault a une perspective et des objectifs qui sont bien alignés sur cette façon de penser », explique David McAusland. « Je me réjouis à l'idée d'apporter une contribution importante et précieuse au cabinet. »

Me McAusland jouera un rôle étendu et considérable à titre de leader dans l'accroissement de la pratique et de la visibilité du cabinet dans l'ensemble du Canada, aux États-Unis et à l'étranger où ses connaissances du secteur serviront à déterminer les occasions de croissance du cabinet et à en tirer profit.

## Doctorats honoris causa

### Michel Robert

La carrière d'avocat de l'honorable Michel Robert s'est avérée particulièrement riche. À la fin des années 60, il fut notamment l'un des artisans des grandes négociations du secteur public qui ont conduit à la reconnaissance du droit à des conditions de travail négociées pour les infirmières et autres employés du secteur de la santé. Au début des années 80, il oriente davantage sa pratique vers le droit public, le droit constitutionnel et les droits fondamentaux. En 1962, il est admis au Barreau du Québec et il devient, en 1974, le premier Bâtonnier du Québec à être élu par l'ensemble des membres du Barreau. En 1987, il reçoit le titre de Fellow, puis celui de Judicial Fellow de l'American College of Trial Lawyers. Il est assermenté au Conseil privé en 1991. Nommé juge à la Cour d'appel du Québec en 1995, il y apportera une vision de la réalité juridique qui fait référence aux sources et fondements du droit en tant qu'instrument de résolution des besoins sociaux. En juin 2002, il est nommé juge en chef du Québec où il contribue plus que jamais à la visibilité de la Cour en participant, notamment, à des échanges avec les cours de plus d'une douzaine de pays.

**LBC International Inc.** *Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance*

**Juricomptabilité**

**Spécialistes dans l'établissement de quantum**

Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
<b>Bureaux Canadiens</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Télexcopieur</b>
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701

Courriel: [aviger@lbcintl.com](mailto:aviger@lbcintl.com)

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8

06068

# TARZI

Maintenant 2 locaux pour mieux vous servir

LA MODE À BIEN  
**MEILLEUR** GOÛT

ET SI LE GOÛT A UN COÛT  
IL EST ENCORE MEILLEUR.

Notre collection  
**printemps-été**

est en **solde**  
Salle de montre local 109

BAUMLER



CLOTH

DORMEUIL

Bruno St-Hilaire

Navigare

**Habits Baumlér** valant jusqu'à 995\$ **soldés à 595\$** | **Vestns Baumlér** valant jusqu'à 795\$ **soldés à 495\$**

**Pantalons Baumlér** valant jusqu'à 250\$ **soldés à 175\$**

**Pantalons Bruno St-Hilaire** valant jusqu'à 250\$ **soldés à 175\$**

**Vêtements sports Bruno St-Hilaire** et **Navigare** en **solde de 25% à 50%**

Chemises et cravates en **solde de 25%**

Entrepôt local 112 - **solde de 50% à 80%**

avec Richard (**service à domicile ou au bureau**): **514.497.9743**

à l'entrepôt: **514.739.6298** • avec Louise: **514.349.2387** • ou Daniel: **514.235.7385**

Lundi de **9h30 à 17h** | Mardi, jeudi de **9h30 à 16h** | Samedi de **9h à 17h** | Dimanche de **10h à 15h**

Mercredi, vendredi **sur rendez-vous** - Richard **514.497.9743**

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

# La productivité à la puissance 3G: un verdict unanime.

Vous en obtenez plus avec le 3G de Bell, c'est irréfutable. Tous nos téléphones intelligents BlackBerry<sup>MO</sup> et toutes nos clés Turbo sont de puissance 3G, garantissant une vitesse 3G en tout temps et partout, grâce au réseau 3G le plus vaste au pays<sup>1</sup>.

Profitez dès aujourd'hui des courriels illimités pour votre téléphone intelligent à partir de seulement 15 \$ par mois<sup>2</sup>. De plus, obtenez un forfait clé Turbo pour votre ordinateur portable à partir de 30 \$ par mois.

Visitez un magasin Bell • 1 866 BELL-BIZ • [bell.ca/productivite](http://bell.ca/productivite)



Téléphone intelligent 3G  
BlackBerry<sup>MO</sup> Storm<sup>MC</sup> 9530



Téléphone intelligent 3G  
BlackBerry<sup>MO</sup> Curve<sup>MC</sup> 8330



Clé Turbo 3G  
de Novatel Wireless

la vie est **Bell**

Offert avec les appareils compatibles, dans les zones de couverture du réseau mobile haute vitesse de Bell Mobilité. D'autres frais, tels que, sur une base mensuelle, 9-1-1 (75¢), accès au réseau (qui ne sont pas exigés par le gouvernement; 6,95\$) et frais uniques d'activation d'appareil (35\$) s'appliquent. En cas de résiliation anticipée, des frais d'ajustement du prix s'appliquent. Modifiable sans préavis et ne peut être combiné avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. (1) Basé sur la superficie du réseau 1xEV-DO par rapport à celle du réseau HSPA de Rogers en date du 6 avril 2009. (2) Dans le cadre d'un contrat de 3 ans à certains forfaits voix (à l'exclusion des forfaits À partager). Disponible seulement avec les appareils BlackBerry. Gère les comptes de courriel personnels et la messagerie instantanée BlackBerry. La synchronisation Outlook, la navigation Internet, l'accès à Windows Live Messenger, l'intégration des courriels d'entreprise et d'autres solutions d'entreprises ne sont pas offertes. Exclut Connexion mobile et l'utilisation de votre appareil comme modem pour connecter votre ordinateur portable à Internet. Sujet aux limites d'utilisation acceptable des modalités de service, incluant, sans s'y limiter, ne pas consommer une capacité de réseau excessive ou porter atteinte à notre réseau. Voir [bell.ca/utilisationnormale](http://bell.ca/utilisationnormale) pour les détails. BlackBerry, RIM, Research In Motion, SureType, SurePress et les marques de commerce, noms et logos associés sont la propriété de Research In Motion Limited et sont des marques déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.